

JEAN-LOUIS
VIOLEAU

DE QUOI

L'ARCHI- TECTE ?

EST-IL L'AUTEUR ?

EDITIONS

LE MONITEUR

Sommaire

Préface	7
---------	---

Avant-propos	11
--------------	----

I Figure

1. Peut-on parler d’auteur en architecture ?	17
2. Visages et fabriques de l’auteur	45
3. L’auteur en péril	71

II Statut

4. Le droit d’auteur en architecture ou la force d’un malentendu	91
5. La « fonction-auteur »	115
6. Transmission de la figure de l’auteur	163

Index nominum	185
---------------	-----

Préface

Aurélien Bellanger

Un bon livre d'architecture, comme un chapiteau classique, se range au-dessus de la pile. Ce qu'on peut rarement faire avec les monographies, pour des questions d'équilibre. Les essais sont pour cela préférables. Et s'il se pose encore des questions de déséquilibre, cela n'est pas leur faute : déséquilibre entre l'énorme quantité d'architecture qu'on voit au quotidien et la maigreur des analyses qui lui sont consacrées. Je suis, par exemple, passé cinq fois par semaine, et pendant trois ans, sous la menace des débordements grisâtres d'un bâtiment de la rue Milton, situé entre l'école et la crèche, avant d'y comprendre enfin quelque chose : que cette masse infernale avait malgré tout un sens esthétique. Et c'est au livre *Paris postmoderne* de Jean-Louis Violeau que je dois cette heureuse réparation de mon lien à la ville quotidienne. Jean-Louis Violeau écrit toujours les livres que j'ai envie de lire, et dont j'ignorais souvent, quelques secondes avant, que c'était le cas. La question de l'auteur en architecture : évidemment. J'étais nantais l'année où Nouvel a construit là-bas son tribunal, et il a ainsi été l'un des premiers architectes vivants dont j'ai connu et aimé le nom. Même si j'ai compris un jour, à Berlin, devant la Neue Nationalgalerie de Mies van der Rohe, que la notion d'auteur était spectaculairement plus plastique que ne l'étaient les colonnes noires des deux bâtiments en miroir... J'ai grandi dans une maison Levitt standardisée. Ce qui explique que je sois allé à Ronchamp, où ça hurlait Le Corbusier jusque dans les moindres détails. J'ai aimé, plus encore, cette expérience plus banale de l'usager de l'architecture qui s'étonne, dans son paysage quotidien, d'un truc pas trop mal fait, voire franchement réussi, ou provocant, et qui réalise, des années plus tard, que le génie anonyme qui avait fait ce balcon, cette rampe, ce porte-à-faux bizarre, était un grand nom de l'architecture. Et si le nom, en architecture, était lui-même le plus spectaculaire porte-à-faux des industries du bâtiment ? Ou bien la même question, sous une tournure postmoderne : l'auteur en architecture est-il un élément de décor en trompe-l'œil ? Un plaquage agrafé ? Ce sont là des questions que Jean-Louis Violeau, lecteur de Barthes, aborde. Mieux, il les contextualise. Est-ce que le contexte, d'ailleurs, n'est pas la façon dont

le concept s'apprivoise en architecture ? Est-ce que la notion elle-même d'auteur ne relève pas, justement, d'un contexte historique ? J'ai déjà connu plusieurs itérations de la figure de l'auteur en architecture. Avant les *starchitectes*, j'ai connu, par exemple, la longue dégénérescence de la figure moderniste : l'architecte, quand j'étais enfant, ce n'était pas quelqu'un qui construisait des trucs. C'était avant tout un personnage publicitaire. Grand, maigre, chauve, corbuséen, infect. Le type qui critique tout mais à qui on peut faire confiance sur le choix d'une paire de lunettes, d'une carte bancaire ou d'une voiture. D'une construction ? Non, il ne faut pas exagérer. D'ailleurs, je savais très bien pourquoi il y avait autant d'architectes dans les publicités : c'est que les pauvres n'avaient plus beaucoup d'autres endroits où aller, puisqu'on savait très bien qu'ils n'habitaient nulle part – en tout cas jamais, la chose était devenue proverbiale, dans les bâtiments qu'ils avaient construits. L'auteur, ainsi exproprié, était d'autant plus pur. La seule construction réussie qu'on lui concédait, c'était lui-même. Les *starchitectes* que je rencontrerai bien plus tard me paraîtraient, comparés à ces architectes sortis tout droit d'une mythologie de Barthes, de bien modestes créatures. À propos de Barthes, justement, j'insiste sur le rôle que ces publicités leur faisaient jouer : non plus celui d'auteur, mais celui de critique. C'est-à-dire, nouvelle caricature, celui qui ne crée pas, se contentant de moquer ceux qui le font encore. On retrouve là un nouveau glissement dans la figure de l'architecte – plus ou moins sincère, en tout cas très lié au nouveau contexte climatique : c'est en tout cas, pour ce que j'en ai vu, une posture très présente dans les écoles, où on aime critiquer ceux qui bâtissent encore. L'auteur idéal d'aujourd'hui serait-il finalement celui qui ne construirait rien ? Qui gagnerait des concours en ne présentant rien, ni rendu, ni maquette, car il aurait convaincu le jury de l'inanité de son projet ? On se doute cependant que ce ne sont pas ce genre de grands gestes faits par des bras encore amaigris qui vont arrêter les grues et les camions-toupies. Mais je ne crois pas que cela soit directement le souci de Jean-Louis Violeau. J'ai la certitude que, quoi qu'il se passe, que ça construise beaucoup ou plus du tout, avec des auteurs ou seulement des bureaux d'études, il saura le raconter dans un futur livre. Car l'architecture, à la différence de presque tous les autres arts, et contrairement à l'image bien stratifiée qu'elle aime donner d'elle – écoles, diplômes et longues carrières ; socles, colonnes et chapiteaux –, survit très bien aux conditions les plus abracadabrantes qu'on lui réserve. À condition

que quelqu'un prenne le temps de s'y intéresser et de réfléchir même à ses plus grands ratés, au point de voir, même dans ces pauvres machins qui rongent nos villes, les subtilités d'un équilibre socio-économique savant, et tout le mal qui fut malgré tout à peu près repoussé par les petites mains de l'architecte – les siennes ou celles du corps tentaculaire de son agence – pour lui donner tant bien que mal l'apparence bien tenue d'une élégante modénature. A-t-on jamais écrit quelque chose de plus tendre, sous une apparence cruelle, que cette phrase qui échappe à l'auteur, au détour d'une digression sur Hegel : « Les médecins enterrent leurs erreurs là où les architectes sont contraints de les exposer » ?

Comme institution, l'auteur est mort : sa personne civile, passionnelle, biographique a disparu ; dépossédée, elle n'exerce plus sur son œuvre la formidable paternité dont l'histoire littéraire, l'enseignement, l'opinion avaient à charge d'établir et de renouveler le récit : mais dans le texte, d'une certaine façon, je désire l'auteur : j'ai besoin de sa figure (qui n'est ni sa représentation, ni sa projection) comme il a besoin de la mienne (sauf à « babiller »).

Roland Barthes, *Le plaisir du texte*

L'art naît de contrainte, vit de lutte, meurt de liberté.

André Gide, *Nouveaux prétextes*

Avant-propos

Pourquoi des architectes ?

Tout s'oppose à l'architecture, et tout s'oppose à l'existence de son *auteur*. L'auteur en architecture, c'est un peu comme le temps chez Marcel Proust : cela n'existe pas et... il n'y a rien d'autre. L'auteur est la caryatide d'un édifice à la solidité précaire. Son effacement progressif serait une catastrophe, au ralenti. Il se trouve en effet au centre de la guerre toujours menée par un point de fuite et d'effraction contre la grande machine à reproduire le décor et la règle. L'architecture est en effet, et au sens fort, *travaillée* par la contrainte. Céder sur son désir y est monnaie courante. Il existait d'ailleurs un adage pour désigner dans la langue argotique des « bozarts » cette malaisante situation réservée aux architectes : « Un doigt dans le cul, mais toujours dignes. » Sans doute moins subtil que le canular normalien, le patois des Beaux-Arts n'en était pas moins généreusement imagé.

En s'appuyant sur de nombreux exemples – principalement des cinquante dernières années –, cet ouvrage prétend contribuer à une réflexion sur le statut d'auteur en architecture, et sur le droit qui lui est associé. S'interroger sur ce statut revient d'abord à poser la question de la valeur en architecture. Peut-on considérer tous les édifices comme des œuvres architecturales ? À l'inverse, une œuvre architecturale est-elle toujours construite ? En somme, comment la définir, cette œuvre d'architecture ? Quant au « droit » de l'auteur à proprement parler, ne renverrait-il qu'à une série de purs et simples malentendus ? Les exemples ont en effet été légion, ces dernières années, d'architectes souvent célèbres qui auront cherché à faire reconnaître leurs droits sur une œuvre qu'ils avaient conçue, pour se voir la plupart du temps opposer, *in fine*, le droit d'usage – le droit de celui qui en possède l'usage. Ce malentendu généralisé conserve pourtant une force vitale pour le

monde des architectes, qui, sinon, se verrait définitivement submergé par les logiques de la financiarisation et du monde de la construction. L'architecture survivra-t-elle à l'actuelle maladie des coûts ?

Ces questions relatives à l'œuvre en appellent nécessairement une autre, sous-jacente, qui a trait à celui ou celle qui la conçoit : comment identifier l'auteur (ou les auteurs) d'une œuvre architecturale au sein de la division du travail ? S'agit-il du seul architecte du bâtiment ? Comment considérer alors les autres personnes qui ont pu contribuer à son édification : salariés travaillant pour le mandataire, ingénieurs, entreprises, voire parfois artistes ? Qu'est-ce que *signer* veut dire ? Lorsqu'ils sont dissociés, comme le patron Raymond Lopez et son bras droit Michel Holley, l'auteur est-il celui qui signe le dessin ou celui qui dirige ? Enfin, l'auteur, certes, mais jusqu'où ? Car l'architecture est d'abord une « mise à l'épreuve », elle sera toujours transformée par l'usage.

A priori théoriques, ces questions sont pourtant essentielles dans la mesure où les réponses qu'elles appellent conditionnent la manière de statuer en matière de respect du droit d'auteur en architecture. Rappelons à ce sujet que la loi sur l'architecture de 1977¹ pose comme préalable l'architecture comme une « expression de la culture », et considère la « qualité des constructions » comme « d'intérêt public ». Dès lors, comment appliquer au travail de l'architecte le premier article (L. 111-1) du Code de la propriété intellectuelle : « L'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous » ?

Sous les brumes métaphysiques, la plupart des textes théoriques émanant de la plume des architectes sont traversés, quelle que soit l'époque, par ces doutes et ces interrogations lancinantes : l'architecture exceptionnelle persiste, elle occupe toujours sa place, plus ou moins vaillante, alors que celle du quotidien s'annonce généralement comme un désastre. Où nous sommes-nous trompés ? Nos efforts d'architectes ne conduiraient-ils qu'à des impasses ? Ne faudrait-il pas changer de point de vue, modifier notre angle d'attaque ? Être un *auteur* ne reviendrait-il pas à être autant un médiateur qu'un décideur ?

1 Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture.

S'il y a contradiction, c'est qu'il y a plusieurs problèmes. Les passant en revue, notre propos s'articulera en deux grandes parties, explorant la figure de l'auteur puis son statut, et en six temps particuliers : l'un consacré d'abord à l'architecte lui-même, pour être bien certain de son existence, même mutilée, au gré notamment de parallèles avec d'autres champs artistiques à l'autonomie elle aussi compromise ; puis le passage en revue de quelques figures héroïques qui permettent d'y croire encore et toujours ; des « affaires » ou des « cas », comme on préfère, seront ensuite conviés pour vérifier que, malheureusement, le droit d'usage l'a régulièrement emporté sur le droit moral de l'auteur ; un quatrième temps permettra de nous rassurer sur la persistance de l'auteur, conquérant contre vents et marées la force d'un malentendu ; la fonction-auteur nous permettra d'éclairer quelques formes d'expression contemporaines tout en nous interrogeant sur les incidences de la division du travail ; enfin, un sixième et dernier temps nous invitera à interroger la transmission de cette figure d'auteur, depuis quelques exemples de l'histoire récente jusqu'aux dernières générations qui intègrent cet univers sur l'air du retour à la campagne. Tout au long de ce parcours, on pourra se rendre compte que l'histoire de l'architecture ressemble parfois à une grande piscine qui déborde de récits de vies d'auteurs : l'auteur en architecture n'existe pas... et pourtant il n'y a rien d'autre !

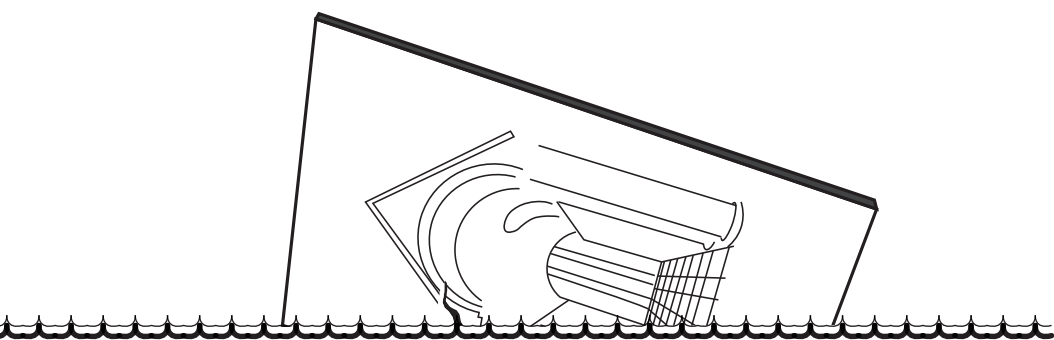
Ces paradoxes et questions à dimensions multiples, nous cherchons depuis une bonne dizaine d'années à les explorer, que ce soit dans le cadre d'un séminaire de suivi de mémoires de master, créé avec Soline Nivet en 2012 au sein de l'École nationale supérieure d'architecture (Ensa) Paris-Malaquais, en accompagnant des thèses de doctorat, ou enfin en ayant assuré durant une dizaine d'années un cours autour de cette question au sein de l'école urbaine de Sciences Po Paris. Nous adressons au passage un merci à toutes celles et tous ceux qui ont avec nous réfléchi à ces questions ces dernières années, en particulier et par ordre chronologique : Léa Mosconi, Margaux Darrieus, Julie André, Tony Côme, Miguel Mazeri, Clémentin Rachet, Arthur Biasse, Clothilde Bonneau, Mathis Rager, Guillaume Coupez, Suzanne Déjean, Emma Bruneau, Paule Perron, Florence Bousquet, Emilien Cristea, Gilles Mustar, Eva Daniel-Lacombe, Roxane Laborde, Jérémy Vercken, Marie Stafie, Pierre Mangematin, Nicolas Padovani, Clara Delmond, Amélie

De quoi l'architecte est-il l'auteur ?

Calafat, Jean Haffner, Céline Cassourret, Armelle Le Mouëllic, Roberta Ghelli, Diane Aymard, Léo Bourillet, Marie Tesson, Hugo Forté, Louis Fiolleau, Sophie Suma, Alison Gorel-Le Pennec, Malo Bottani, Mélina Ramondenc, Tarik Abd El Gaber, Aurélie Bouchot, Léonor Chabason...
Et tous les autres qui arrivent.

I

Figure



Peut-on parler d'auteur en architecture ?

Un architecte est-il un vendeur d'aspirateurs comme un autre ? Non, mais « c'est la grandeur et la croix de ce métier qu'on ne puisse pas définir ce qu'il sait ni ce qu'il apporte² ». Sans auteur, pas de passage à l'art, pas de conversion symbolique de la construction en architecture. Pas de conversion, non plus, du Palais du facteur Cheval en « Patrimoine du XX^e siècle », ironie et fin de l'histoire d'une architecture sans architecte.

Sans auteur, par où passerait le « couteau de la valeur³ » en architecture ?

Il n'existe ni art ni architecture en soi. Il n'existe que des conceptions historiquement situées, relativement stabilisées et collectives de ce que les acteurs entendent par art et par architecture. Il n'en demeure pas moins que l'auteur en architecture existe bel et bien, sinon comment comprendre cette anecdote, où se croisent inextricablement élan de fierté et expression d'un dépit, racontée le 18 janvier 2024 en plein marasme immobilier à l'occasion des vœux de la présidente de l'Union nationale des syndicats français d'architectes (Unsa) nouvellement élue, Laure-Anne Geoffroy-Duprez : « J'ai entendu il y a peu un maître d'ouvrage expliquer que les architectes ne doivent surtout pas faire ce

² Pierre Dufau, *Un architecte qui voulait être architecte* (mémoires posthumes), Paris, Londeys, 1989, p. 35.

³ Roland Barthes a régulièrement eu recours à cette image du « couteau de la valeur », du tranchant de la norme (critique) séparant le bon et le mauvais, en particulier dans le *Plaisir du texte* (*Œuvres complètes*, tome II, Paris, Seuil, 1973, p. 1515), ainsi que dans son *Roland Barthes par Roland Barthes* (*Œuvres complètes*, tome III, Paris, Seuil, 1975, p. 193).

De quoi l'architecte est-il l'auteur ?

Jean-Louis Violeau

Préface d'Aurélien Bellanger

Qu'est-ce qui différencie un bâtiment d'une œuvre architecturale ? Dans quelle mesure peut-on parler d'auteur en architecture ? Quels droits cela lui confère-t-il ? L'économie libérale, l'impératif climatique, l'intelligence artificielle ou encore le populisme auront-ils raison du champ architectural et de la figure de l'architecte ? À travers de nombreux exemples, cet ouvrage interroge le rôle actuel de l'architecte dans une discipline par nature soumise à la contrainte, et explore son statut d'auteur et du droit qui lui est associé.

Sociologue, **Jean-Louis Violeau** est professeur à l'École nationale supérieure d'architecture de Nantes et chargé de cours à Paris 1 Panthéon-Sorbonne au sein du master Histoire de l'architecture. Il est chercheur affilié au Centre de recherche nantais Architectures Urbanités (CRENAU – UMR AAU, CNRS). Depuis plus de vingt ans, il collabore régulièrement à des revues telles que *AMC-Le Moniteur architecture*, *L'Architecture d'aujourd'hui*, *Esprit*, *Place Publique Nantes-Saint-Nazaire* ou *Urbanisme*. Il est notamment l'auteur de *Les Architectes et Mai 68* (Éd. Recherches, 2005), *Les Architectes et Mai 81* (Éd. Recherches, 2011) et *Petites histoires d'architecture* (Éd. du Moniteur, 2023).